

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Paris, le 22 MAI 2012 - N°583

Sous-direction de la Politique des Ressources humaines

Bureau des retraites, des accidents du travail et des maladies statutaires (RH1E)

Secrétariat de la Commission de réforme

& Claire BLERVAQUE (claire.blervaque@diplomatie.gouv.fr)

Trésorerie CHU de Nantes Hôtel-Dieu 1 place Alexis Ricordeau 44093 NANTES CEDEX 01

A/S: Facture relative à une consultation neuro-psychiatrique de Mme Françoise NICOLAS.

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé au bureau des accidents du travail du ministère des Affaires étrangères une facture d'un montant de 34,30 euros relative à la consultation neuro-psychiatrique de Mme Françoise NICOLAS du 6 janvier 2012 (titre n° 4512869).

Mme NICOLAS est bien un agent de mon administration qui a été victime d'un accident du travail le 14 janvier 2010, reconnu imputable au service.

Cependant, la consultation sus-mentionnée est postérieure à la période de prise en charge par mon administration, comme en a été informée Mme NICOLAS par courriers du 10 novembre 2011 et du 10 février 2012.

Par conséquent, je vous retourne cette facture afin de la transmettre à Mme NICOLAS qui devra l'adresser à son centre de sécurité sociale et à sa mutuelle, aux fins de règlement.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

la Chef du Bureau des retraites, des accidents du travail et des maladies statutaires

Sophie HUBERT

P. J.: 1 facture

Cqué: Madame NICOLAS Françoise / 17 allée du Doyen Lamache / 35000 RENNES